Décision 18-D-18 du 21 septembre 2018

relative à une demande de mesures conservatoires présentée par la société AGN Avocats dans le secteur des prestations juridiques

Posted on: 21 septembre 2018 | Secteur(s) :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	AGN Avocats
Dispositif(s)	Irrecevabilité Rejet
Entreprise(s) concernée(s)	Ordre des avocats au barreau de Limoges

Lire

le texte intégral de la décision

138.6 Ko

le communiqué de presse